

# L'ethno-éducation en Colombie : vers un plurilinguisme équitable ? Un cas de contextualisation de politique linguistique

Frédéric MAZIÈRES

Université Paris III Sorbonne-Nouvelle

fmcolecua@hotmail.fr



Synergies Corée n° 3 - 2012 pp. 47-57

**Résumé :** Dans cet article, nous proposons, dans le cadre des concepts de plurilinguisme et d'ethnoéducation (ou éducation pour les groupes ethniques amérindiens, afro-colombiens et gitans), une analyse des politiques linguistiques et éducatives indigènes colombiennes. Nous évaluerons, au cours de cette étude, leur degré de contextualisation, c'est-à-dire leur adéquation avec la configuration sociolinguistique colombienne.

**Mots-clés :** Plurilinguisme, Ethnoéducation, Colombie

## Ethnoeducation in Colombia: Toward an equitable multilingualism? A case of contextualisation of linguistic policy

**Abstract :** In this paper, we analyze, in the framework of the concepts of multilingualism and ethnoeducation (or education for the Amerindian Afro-Colombian and gypsy ethnic groups), the Colombian linguistic and educational indigenous policies. We will evaluate, throughout this article, their degree of contextualisation, that is to say their adequacy with Colombian sociolinguistic configuration.

**Keywords :** Multilingualism, Ethnoeducation, Colombia

## Introduction

La République de Colombie est en guerre, sur plusieurs fronts, avec plusieurs ennemis : narcotrafiquants, paramilitaires, guérillas. Mais l'État ne rompt pas, bien au contraire. Malgré une situation sociopolitique délicate et déstabilisante, les hauts-fonctionnaires colombiens arrivent non seulement à maintenir le pays dans les normes économiques internationales (bon taux de croissance, etc.) mais ils parviennent, également, à mettre en œuvre des politiques linguistiques contextualisées<sup>1</sup>, destinées aux autochtones (Amérindiens ou Indigènes<sup>2</sup>, Afro-colombiens et Gitans), y compris dans les zones les plus reculées et les plus dangereuses de Colombie, forêts amazoniennes, plaines de l'Est ou *llanos*.

L'objet de cette contribution est de proposer une analyse des récentes orientations ethno-sociolinguistiques<sup>3</sup> des politiques et planifications linguistiques et éducatives<sup>4</sup> intérieures colombiennes.

Après avoir présenté les cadres conceptuels majeurs de notre article, nous rendrons compte de la genèse de la configuration linguistique actuelle en Colombie. Nous analyserons, ensuite, les dispositifs juridiques et administratifs qui gèrent le plurilinguisme colombien et qui encadrent les politiques (et planifications) linguistiques (et éducatives) de ce pays. Enfin, une fois ces premières approches achevées, nous pourrons dire dans quelle mesure les politiques linguistiques colombiennes contribuent à la mise en place d'un *plurilinguisme équitable*.

## Cadres conceptuels

### 1. Ethnoéducation (et concepts proches)

L'ethnoéducation<sup>5</sup> a pour objectif de contribuer à la gestion de la diversité linguistique et, notamment, à la gestion des langues et des cultures indigènes<sup>6</sup>. Ce concept éducatif est désormais répandu dans toute l'Amérique latine, même si d'autres appellations peuvent être utilisées : Éducation Interculturelle Bilingue (EIB), Éducation Indigène, etc. Cependant, notons que l'option de l'Éducation Indigène, proche de la doctrine de l'*Indigénisme*, est plus radicale, puisqu'elle rejette l'influence occidentale dans les processus éducatifs. Au nom de l'*Indigénisme*, des responsables indigènes colombiens, dans les années 1970, ont même proposé un retour aux sources, ignorant, ainsi, cinq siècles d'histoire. L'ethnoéducation, loin de refuser les apports de l'espagnol et de la culture occidentale, vise à créer une harmonie entre les cultures et les langues indigènes et espagnole. Il évite ainsi l'ethnocentrisme.

### 2. Bilinguisme

Le concept de bilinguisme a pris deux acceptions : *bilinguisme individuel* et *bilinguisme social* (ou d'État). Il renvoie, dans le premier cas, à une compétence double des habiletés linguistiques (et culturelles) d'un individu. Au niveau méta-(ou macro) didactique, on parle de bilinguisme social ou diglossique (Calvet, 2005 : 37). Il existe un rapport analogique entre bilinguisme social et bilinguisme individuel. Un individu, comme un État, peut favoriser une langue plutôt qu'une autre. Il y a, par ailleurs, des degrés de bilinguisme, qu'il soit institutionnel ou individuel (Mackey, 1976 : 372).

### 3. Plurilinguisme

Parallèlement, le concept de plurilinguisme, comme celui de bilinguisme, a pris deux acceptions : *plurilinguisme individuel* et *plurilinguisme social* (ou institutionnel) (Boyer, 1997 : 14).

Le *plurilinguisme individuel* renvoie à une compétence plurielle des habiletés linguistiques et culturelles d'un locuteur ; le *plurilinguisme institutionnel* renvoie aux aménagements linguistiques prévus par un État pour gérer la diversité linguistique présente sur son territoire. Un État peut favoriser des langues. Il y a également des degrés de plurilinguisme (Conseil de l'Europe, 1997). Comme il y a plusieurs langues à gérer, une politique linguistique et

éducative plurilingue est plus difficile à mettre en place qu'une politique bilingue. Les conflits sociolinguistiques peuvent être plus nombreux, a fortiori sur un territoire miné par les conflits politiques. Or la société colombienne, avec ses dizaines de langues et de familles linguistiques, est largement plurilingue (voir infra).

Cependant, en s'inspirant du paradigme du *bilinguisme individuel équilibré*, n'y aurait-il pas la possibilité d'envisager un *plurilinguisme social équilibré*, une bonne gestion de la diversité linguistique locale ? Un plurilinguisme assumé, harmonieux, équitable doit-il demeurer une des utopies de la sociolinguistique ?

Qu'en est-il de la Colombie ? L'option *ethnoéducative* représenterait-elle une solution pour améliorer la gestion du plurilinguisme local ? Ou alors, trouve-t-on encore dans ce pays une simple et sèche juxtaposition de bilinguismes locaux et régionaux ? Avant de pouvoir répondre, nous allons analyser la configuration sociolinguistique colombienne.

## La configuration sociolinguistique colombienne

### 1. Le poids de la langue espagnole dans l'histoire colombienne

La configuration plurilingue de l'État colombien est issue de la colonisation politique et linguistique européenne. Un des antonymes possibles du plurilinguisme serait *monolinguisme colonial*. Dieu, la langue espagnole et la civilisation représentaient la trilogie de la Conquête. Mais le contact entre le castillan et les langues autochtones entraîna une situation de « glottophagie », comme dit Calvet, ainsi que de nombreux processus d'acculturation. Les Indigènes devaient renoncer à leur langue et à leurs cultures maternelles. Le plurilinguisme était un obstacle aux objectifs économiques, politiques, administratifs, culturels et religieux des Conquistadors et des colons espagnols. Avec la croissance démographique de la population créole qui comprend les Blancs descendants des Espagnols et ceux nés en Amérique, avec le phénomène du métissage (union entre un Blanc et une Indienne, métissage au sens sud-américain), avec l'hispanisation des administrations et l'évangélisation en castillan, la domination de l'espagnol devint incontestable en Nouvelle Grenade, vaste territoire colonial dont ferait partie l'actuelle Colombie. Les politiques linguistiques des autorités monarchiques obéissaient à un idéal européen, ethnocentrique, monoculturel et unilingue. Elles furent sans cesse reconduites et les guerres d'Indépendance du début du XIX<sup>ème</sup> siècle feront naître une haine envers l'Espagne, mais pas envers la langue espagnole.

Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, il naît un enthousiasme pour la grammaire espagnole. Bien parler, bien écrire devient un acte civique et identitaire. La Loi colombienne 153 de 1887 considère les groupes indigènes comme des tribus barbares ou sauvages (Article 318). Dans un tel contexte, il était hors de question d'imaginer la reconnaissance des langues indigènes. De surcroît, la Constitution politique de 1886, qui régira le pays jusqu'en 1991, considère la Colombie comme un pays unitaire, centralisé et de tradition hispanique et catholique. On sait qu'un État homogénéisé est plus facile à gouverner. La

disparition des langues et des cultures indigènes pouvait, dans ces conditions, suivre son cours.

## 2. Le poids de l'idéologie linguistique dans la société colombienne

Il existe des préjugés séculaires sur les langues (et les locuteurs) indigènes. Les hétéro-stéréotypes négatifs (Moore, 2002 : 14) ont pour origine les habitus sociolinguistiques (Bourdieu, 1982) imposés par les colons espagnols et par les dignitaires de L'Église catholique (*Iglesia-Docente*). Non seulement les langues et cultures indigènes/afro-colombiennes, mais aussi les Indiens et les Noirs, furent longtemps les objets de stigmatisations linguistiques, sociales<sup>7</sup> et politiques. La reconnaissance officielle (voir infra) des langues et des cultures indigènes est loin de faire l'unanimité dans la société colombienne. Les Créoles et les Métis auront toujours du mal à se reconnaître dans la culture indigène, même si celle-ci fait partie de la Nation colombienne. Tout valorise l'espagnol : son statut dans la Constitution, dans le système éducatif, son statut de langue de communication chez les groupes sociaux dominants, sa légitimité historique et culturelle. On doute que les parents des élèves qui fréquentent les écoles bilingues européennes de Bogotá (lycée français, italien, etc.) accepteraient, par exemple, que leurs enfants apprennent une langue indigène.

## 3. Configuration sociolinguistique actuelle

À l'époque de la Conquête, il y avait, en Colombie, 300 langues et dialectes indigènes (Pachón, 1997). Aujourd'hui, il ne reste plus que 65 langues indigènes, selon le site Internet du CCELA. Les Indigènes ne représentent plus que 3,43% de la population totale (site Internet du DANE). Leur poids démolinguistique est devenu dérisoire. L'hécatombe linguistique continue. Mais le poids de l'histoire et des idéologies linguistiques n'explique pas tout.

Dans la mesure où la plupart des bilingues colombiens partent l'espagnol, le castillan représente la clé de voûte de l'écosystème linguistique colombien : il est la *langue centrale*. Les langues autochtones deviennent *périphériques* (Calvet, 1999 : 76). Sauf dans les quartiers excentrés, très peu de locuteurs utilisent, dans les grandes villes colombiennes, les langues autochtones.

En effet, la violence entre les groupes armés oblige de nombreux Indigènes à se réfugier dans les grandes villes qui sont monolingues<sup>8</sup>. Cependant, un des dangers de la configuration actuelle est que ces conflits identitaires et linguistiques, (ethno-) sociolinguistiques soient de plus en plus récupérés par les multiples groupes violents, fortement politisés et très influents dans les régions amazoniennes. Nous entrons alors dans le domaine de l'ethnopolitique pour constater un phénomène sociolinguistique à la fois inquiétant et paradoxal : des Indigènes rejettent leur propre langue. Ils deviennent de curieux faux monolingues : complexés, dès qu'ils utilisent leur langue ancestrale ; maladroits, dès qu'ils utilisent le castillan qu'ils maîtrisent mal. D'après une enquête réalisée par l'Universidad Externado de Colombie, seuls 31% des autochtones ont les mêmes habiletés linguistiques en langue indigène et en espagnol (bilinguisme équilibré) (Girón, 2010). 18% des Indigènes ne parlent aucune

langue amérindienne, selon le site Internet de l'aménagement Linguistique du Québec. La diffusion des langues indigènes n'est pas encore assurée sur le territoire colombien. Le système éducatif doit améliorer les taux de scolarité des populations indigènes, inférieurs, parfois, aux taux nationaux, notamment dans le secondaire : 1,38% contre 9,01% (Site Internet du DANE).

Malgré l'impact des anciennes politiques linguistiques hispanisantes et « glottophages » (Calvet) et malgré les habitus linguistiques et culturels d'un nombre non négligeable d'Indigènes, il n'y a pas, en Colombie, de véritable correspondance entre État, Nation, langues officielles, ethnies et langues indigènes. Le territoire est multiculturel et multilingue.

## Les politiques linguistiques

Nous allons décrire, dans le cadre de l'ethnoéducation, les aménagements linguistiques prévus pour gérer le plurilinguisme (approche *in vitro*<sup>9</sup>). Seule une volonté politique claire peut (bien) gérer la diversité linguistique. On ne parvient au stade de maturité linguistique offert par le modèle du *plurilinguisme équitable* que par des aménagements linguistiques qui permettraient un traitement équilibré, démocratique, entre les langues (et leurs locuteurs) :

« Le rôle majeur des politiques linguistiques est d'organiser la gestion équilibrée des répertoires, des langues du territoire à statuts différents et des besoins collectifs, en vue d'assurer la cohésion sociale, au besoin par la reconnaissance explicite des droits et des devoirs linguistiques de chacun » (Beacco, 2008)

Les politiques linguistiques doivent prévoir des dispositifs juridiques, décrets, lois et, surtout, en cas de non respect des dispositions prévues, des sanctions. Par exemple, au pays basque espagnol, depuis le Décret de juillet 2008, des mesures sont prévues si les commerçants n'offrent pas leurs services en espagnol et en basque. Mais on voit mal comment un commerçant bogotanaïse se ferait sanctionner pour n'avoir pas reçu un client en langue *wayunaiki*. Un bon statut juridique donne une légitimité sociale à une langue. Plus le statut d'une langue sera élevé, plus elle aura de fonctions (fonctions politique, administrative, etc.) dans une société. Nous présenterons certains éléments des politiques colombiennes.

### 1. Le Décret-Loi 1142 de 1978

Article 9 : « L'alphabétisation pour les communautés indigènes se fera dans leur langue maternelle facilitant [ainsi] l'acquisition progressive de la langue nationale sans porter préjudice à la première » (notre traduction)<sup>10</sup>

D'après ce Décret, le bilinguisme est temporaire (éducation primaire). Le bilinguisme proposé est de façade ; il sert surtout les intérêts du castillan.

### 2. La Constitution politique de 1991

Rappelons qu'en 1991 la Colombie s'est dotée d'une nouvelle Constitution et, fait unique dans l'histoire de ce pays, avec la participation de représentants indigènes. Une politique ethnoéducative (et ethnolinguistique) est née :

Article 7 : « L'État reconnaît et protège la diversité ethnique et culturelle de la Nation colombienne » (notre traduction)<sup>11</sup>

Article 10 : « L'espagnol est la langue officielle de Colombie. Les langues et les dialectes des groupes ethniques sont également officiels sur leurs territoires. L'enseignement dispensé dans les communautés, dotées de traditions linguistiques spécifiques, est bilingue » [notre traduction]

Grâce à cette reconnaissance politique, les langues minoritaires, sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale (Sous-direction des Populations), pourront être diffusées dans le système éducatif colombien. Elles prennent le statut de langues enseignées et d'enseignement.

Les Indigènes disposent désormais de pouvoirs politiques, administratifs, culturels et éducatifs. L'État colombien, comme la plupart des États en voie de modernisation, décentralise son système éducatif<sup>12</sup>. L'ethnoéducation profite de ces réformes. Les indigènes peuvent, à travers des entités régionales appelées ETIS (*Entidades Territoriales Indígenas*), s'administrer eux-mêmes, suivre leurs propres lois (ou cosmovisions<sup>13</sup>) et mettre en œuvre leurs propres politiques linguistiques. Depuis 1992, il existe aussi des Comités Départementaux d'Ethnoéducation. On organise ainsi, avec la participation des responsables administratifs, éducatifs et politiques, des tables rondes sur l'ethnoéducation, avec l'intention de chercher la consensualité et la pluralité des opinions. Notons, cependant, que, dans le compte rendu d'une concertation que nous avons consulté<sup>14</sup>, il n'est pas fait mention de la langue espagnole ni de son enseignement. Nous sommes loin, à nouveau, des exigences d'une politique plurilingue équitable. Certains pouvoirs indigènes reproduisent, avec l'aval des autorités, le même type de rejet culturel et linguistique qu'à l'époque coloniale. On assiste à l'apparition d'un ethnocentrisme inversé.

### 3. La Loi Générale d'Éducation de 1994 (ou Loi 115)

Cette Loi, édictée par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), a développé, avec la participation d'associations indigènes influentes, le CRIC (Consejo Regional Indígena del Cauca) et l'ONIC (Organización Nacional Indígena de Colombia)<sup>15</sup>, des politiques en matière de langues, d'éducation et de cultures indigènes (Article 62). Des planifications sont même prévues :

Article 59 : « le Gouvernement national, par l'intermédiaire du MEN, et en concertation avec les groupes ethniques, donnera des conseils circonstanciés sur les processus curriculaires et sur l'élaboration de textes et de matériels éducatifs, ainsi que sur la mise en place de programmes de recherche et de formation en ethno linguistique » (notre traduction)<sup>16</sup>

Mais le bilinguisme n'est envisagé que pour les peuples autochtones, non pour les autres Colombiens. D'après l'Article 23 de la Loi 115, seuls l'espagnol et les langues étrangères sont obligatoires (Plan Général d'Études). Le système éducatif propose aux apprenants une compétence entière en espagnol et des compétences moyennes, voire très limitées, en langues autochtones. Or, il faudrait, si l'on en croit Beacco (2007) :

« rétablir des cohérences entre les différents enseignements de langues (nationale, maternelle, autochtone, «indigène», étrangère, classique...), en parallèle et dans leur succession ».

De surcroît, la configuration colombienne offre de nombreux cas de bilinguismes régionaux et cloisonnés : espagnol/ langue autochtone 1, 2, 3, etc. Ces bilinguismes juxtaposés, et non coordonnés, offrent une version primitive du plurilinguisme. Le système éducatif colombien a, en somme, du mal à imposer un traitement équitable des langues. Examinons quelques cas.

### Exemples de planifications linguistiques

Voici quelques exemples de planifications, dont certaines ont été réalisées :

- élaboration de programmes d'enseignements plurilingues adaptés aux nombreux contextes socio-éducatifs colombiens. Par exemple, dans l'archipel de *San Andrés et de Providencia*, on utilise plutôt le concept d'éducation interculturelle trilingue (espagnol-anglais-créole) (Patiño, 2004b). Le MEN, les Secrétariats d'Éducation et même des Universités peuvent proposer des aides financières et techniques pour aider les associations indigènes à construire et à réaliser des curricula, à former des professeurs, etc. Même si les applications du concept d'intercompréhension sont davantage envisageables entre deux langues voisines, il n'est pas exclu d'y avoir recours avec des langues appartenant à des groupes linguistiques différents (Janin, dans : Conti & Grin, 2008 : 65). C'est à partir de l'observation des interactions entre les langues que les didacticiens seront en mesure de créer des curricula adaptés (Chardenet, 2008 : 155). Cependant, il n'existe pas encore assez de passerelles entre les programmes de langues indigènes ;
- création et diffusion de matériels pédagogiques bilingues (manuels et TICE). Les textes didactiques et pédagogiques seront rédigés dans les deux langues d'enseignement ;
- conception de formations universitaires pour les futurs *ethno-professeurs*. En 2008, il existait, en Colombie, sept programmes universitaires en ethnoéducation (Castillo Guzmán, 2008). En 1998, fut créée une Chaire d'Études afrocolombiennes (Décret 1122) ;
- Formation, professionnalisation, voire titularisation, par le MEN, des enseignants spécialisés en ethnoéducation et plurilingues (Article 62, Loi Générale de 1994). Les professeurs capables d'enseigner dans les langues amérindiennes sont rares. Certains ne parlent qu'espagnol...;
- recrutement de traducteurs plurilingues ;
- créations de centres d'apprentissage : écoles, centres de formation (exemple : Institut Départemental pour l'Éducation Indigène-INDEI) ;
- mise en place d'évaluations des programmes bilingues : création d'indicateurs de performance des apprenants (input/output), d'indicateurs de ressources financières et humaines (évolutions des crédits gouvernementaux accordés aux organismes en charge de l'ethnoéducation, nombre de bourses accordées aux étudiants indigènes, etc.) ;

- création de programmes de recherche scientifique : classement typologique des langues, études phonétiques et phonologiques, élaboration d'alphabets (des langues amérindiennes, comme le wayuunaiki, n'avaient pas de système d'écriture), de grammaires, de lexiques, etc. ; études (psycho-) sociolinguistiques (habitus des Indigènes, etc.) ; études statistiques démolinguistiques, etc. Actuellement, il y a 15 programmes de recherches en linguistique assumés par le CCELA (Site Internet du CCLA) ;

- Invitation de chercheurs (organisation de colloques nationaux et internationaux).

## Conclusion

Les langues indigènes ont désormais une existence à tous les niveaux de l'État colombien : Constitution politique, Éducation Nationale, Écoles bilingues, Universités, pouvoirs politiques et administratifs régionaux et locaux. Malgré une situation intérieure particulièrement délicate, l'État colombien tente de préserver son patrimoine linguistique et culturel. Dans certaines régions, la priorité est donnée à la survie et non à l'école. Cependant, des dysfonctionnements persistent et de nombreux défis sont à relever :

- Le système éducatif colombien reste traversé, et même tiraillé, par trois dynamiques contradictoires. On trouve, à côté d'une tendance officielle vers la promotion d'une diversité linguistique et culturelle autochtone, indigène et afro-colombienne, une seconde dynamique qui prône l'unilinguisme castillan, historique, et enfin une troisième qui tend vers le bilinguisme espagnol/anglais. Malgré des progrès incontestables dans la gestion des langues indigènes, les deux derniers axes stratégiques restent les priorités du MEN et des pouvoirs politiques. Non seulement il existe un déséquilibre de traitement entre les langues indigènes et le castillan, mais aussi entre les langues autochtones ;

- Même si les planifications linguistiques sont variées, pertinentes, voire courageuses, elles se heurtent, parfois, à l'indifférence de certains politiciens et à l'inertie d'administrations locales (Patiño Enciso, 2004a). Il existe encore des déséquilibres entre des avancées légales incontestables et les réalisations sur le terrain. Les synergies locales et régionales peuvent se révéler déterminantes dans la gestion du plurilinguisme, et toutes les langues indigènes ne pourront pas bénéficier des mêmes dispositifs humains (nombre d'experts) et institutionnels (dispositifs politiques et juridiques). Ces différents traitements administratifs empêchent, de fait, la réalisation de planifications véritablement équitables dans la société et le système éducatif colombiens. Nous sommes encore dans l'ère de l'utopie linguistique ;

- L'État colombien n'a pas les budgets qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de politiques et de planifications aussi sophistiquées que celles, par exemple, qui sont réalisées par le Conseil de l'Europe. Par ailleurs, une véritable politique plurilingue supposerait un partage équitable et harmonieux, entre les régions, des moyens financiers mis à disposition par l'État colombien pour la défense et la promotion de toutes les langues indigènes. Mais le coût de l'éducation plurilingue est dérisoire face aux conflits qu'elle pourrait contribuer à désamorcer. Par exemple, des associations indigènes, pour défendre leur langue et leur culture, n'ont pas hésité à affronter, des années durant, les autorités colombiennes. Les coûts sociaux dépassent les coûts structurels d'une éducation plurilingue.

Enfin, à partir de l'exemple colombien, on pourrait construire des projets ethno-sociolinguistiques à l'échelle de l'Amérique latine. Des mesures *ethnoéducatives* ont été adoptées dans de nombreux pays sud-américains, qui partagent, de surcroît, les mêmes dynamiques diachroniques : irruption des conquérants ibères, soumission des peuples amérindiens et africains, etc. Ces points communs sociolinguistiques, historiques et politiques permettraient la création d'un *plurilinguisme équitable* à vocation supranationale, au-delà de la singularité d'un État, voire au-delà des relations bilatérales étatiques traditionnelles. Le *plurilinguisme équitable* est, incontestablement, d'essence multilatérale.

## Bibliographie

- Baylon, C. 1996. *Sociolinguistique. Société, langue et discours*. Paris : Nathan.
- Beacco, J-C. 2007. « L'éducation plurilingue : des valeurs à l'enseignement », In : XIVème Sedifrale, Asunción, Paraguay du 2 au 7 juillet 2006, Le français au cœur des Amériques, une langue en partage, FIPF.
- Blanchet, P. 2000. *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*. Rennes : PUR.
- Bourdieu, P. 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Plon.
- Boyer, H. 1997. *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?* Paris : L'Harmattan.
- Calvet, L-J. 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.
- Calvet, L-J. 1993, éd. 2005. *La sociolinguistique*. Paris : PUF.
- Castillo Guzmán, E., Caicedo Ortiz, J.A. 2008. *La educación intercultural bilingüe. El caso colombiano*, Buenos Aires : Fundación Laboratorio de Políticas Públicas.
- Conti, V., Grin, F. (dir.). 2008. *S'entendre entre langues voisines : vers l'intercompréhension*, Genève : Georg Éditeur.
- Conseil de l'Europe, 1997. *Compétence plurilingue et pluriculturelle*. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.
- Enciso Patiño, P. 2004a. *Estado del arte de la Etnoeducación en Colombia con énfasis en política pública*, Bogotá : Ministerio de Educación Nacional, Direcciones de Poblaciones y Proyectos Intersectoriales.
- Enciso Patiño, P. 2004b. *Diagnóstico etnoeducativo del departamento archipiélago de San Andrés, Providencia y Santa Catalina*, Bogotá : Ministerio de Educación Nacional. Direcciones de Poblaciones y Proyectos Intersectoriales.
- Girón, J.M. 2010. *Algunos datos sobre la vitalidad lingüística en 14 pueblos nativos de Colombia*, Bogotá : Universidad Externado de Colombia.
- Hamers, J. F. et Blanc, M. 1995. *Bilinguisme et bilinguisme*. Bruxelles : Éditions Mardaga.
- Mackey, W.F. 1976. *Bilinguisme et contact des langues*. Paris : Éditions Klincksieck.
- Moore, D. (coord.) 2002. *Les représentations des langues et de leur apprentissage. Références, modèles, données et méthodes*. Paris : Didier.

Pachón, X., Correa, F. 1997. *Lenguas amerindias, condiciones socio-lingüísticas en Colombia*. Bogotá : Instituto Colombiano de Antropología e Historia.

### Sitographie

Université Laval, Québec. Aménagement linguistique dans le monde. <http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/> (consulté en décembre 2011).

Centre Colombien d'Études des Langues Aborigènes. [http://celia.cnrs.fr/FichExt/Am/A\\_15\\_10.htm](http://celia.cnrs.fr/FichExt/Am/A_15_10.htm) (consulté en décembre 2011).

Présidence de Colombie. <http://wsp.presidencia.gov.co/portal/paginas/default.aspx> (consulté en décembre 2011).

Ministère de l'Éducation Nationale. <http://www.education.gouv.fr/> (consulté en décembre 2011).

Departamento Administrativo Nacional de Estadísticas, recensement de 2005. <http://www.dane.gov.co/> (consulté en décembre 2011).

### Notes

<sup>1</sup> Les politiques linguistiques énoncent les orientations générales choisies par un gouvernement et/ou un ministère pour promouvoir ou défendre une langue. Les planifications linguistiques concrétisent, sur le terrain, ces options politiques. Il existe des planifications sur le statut d'une langue (exemple : actions de promotion) ou sur le corpus (exemple : action sur l'orthographe). D'un côté, nous avons des décisions prises par les représentants d'un État, par le biais de Lois et de Décrets ; de l'autre, des techniciens, des fonctionnaires qui sont chargés d'appliquer ces décisions à partir, bien souvent, de diagnostics démo/sociolinguistiques (évolutions des données démolinguistiques et de la configuration de l'écosystème linguistique).

<sup>2</sup> En Colombie, on utilise le terme «Indígena» et non celui d'«Indio» (péjoratif). Nous concentrerons notre attention, dans cette proposition, sur les langues et les ethnies indigènes. Cependant, les Afro-colombiens parlent des créoles (exemple : le Palenquero), les Gitans parlent romani et les Indigènes parlent de multiples langues amérindiennes (exemple : le wayuunaiki, qui est la langue de la péninsule de la Guajira).

<sup>3</sup> « L'étiquette ethno-sociolinguistique présente l'avantage majeur de signifier ouvertement le double aspect ethnologique (incluant les questions de communauté interculturelle, d'identité, de représentation du monde par le langage, de micro-interactions) et sociologique (incluant les questions de stratifications sociales, de conflits sociaux, de politiques linguistiques et éducatives, de macro-variations), recouvrant de la sorte l'ensemble du champ des usages des langages » (Blanchet, 2000 : 76). Ce champ théorique complexe, aux multiples polarités disciplinaires, nous aide à mieux comprendre que la problématique des langues et des cultures indigènes concerne de nombreux aspects de la société et de l'État colombiens et, par extension, *mutatis mutandis*, des sociétés et des états sud-américains.

<sup>4</sup> Comme l'apprentissage des langues a lieu dans des écoles, le système éducatif apporte sa contribution à la gestion du plurilinguisme, notamment par la conception de curricula réellement plurilingues. Les politiques linguistiques deviennent, a priori, éducatives.

<sup>5</sup> « On entend par éducation pour les groupes ethniques, celle qu'on offre aux groupes ou communautés qui font partie de la Nation et qui sont dotés d'une culture, d'une langue et de traditions autonomes » Article 55 de la Loi Générale d'Éducation (voir infra) (notre traduction). Texte en espagnol : « Artículo 55: Se entiende por educación para grupos étnicos la que se ofrece a grupos o comunidades que integran la nacionalidad y que poseen una cultura, una lengua, unas tradiciones y unos fueros propios y autóctonos ».

<sup>6</sup> Même si la Constitution politique colombienne de 1991 et la Loi Générale d'Éducation utilisent le terme d'ethnoéducation (voir infra), on pourrait lui préférer les termes d'*ethnolinguistique* ou d'*anthropologie linguistique* (Baylon, 1996 : 12). En effet, ils mettent davantage en exergue les aspects linguistiques de la problématique.

<sup>7</sup> De la part des Créoles («criollos») et des Métis («mestizos»). Les Créoles sont les descendants des colons espagnols. Les Métis sont des Blancs qui ont du sang indigène.

<sup>8</sup> Il y a des «miracles colombiens». Les Andokes, qui vivaient dans une des régions les plus violentes de Colombie (Putumayo), ont été décimés par les *Caucheros* (récolteurs de caoutchouc). Les survivants ont malgré tout réussi à maintenir leur langue et leur culture et même à ouvrir, quelques années après, une école bilingue.

<sup>9</sup> Par opposition aux régulations réalisées par la société elle-même (ou *in vivo*). Pour une liste complète de toutes les dispositions légales colombiennes, voir : Patiño, 2004a : 7-8.

<sup>10</sup> Artículo 9 : « La alfabetización para las comunidades indígenas se hará en la lengua materna, facilitando la adquisición progresiva de la lengua nacional *sin detrimento de la primera* ».

<sup>11</sup> Artículo 7 : « El Estado reconoce y protege la diversidad étnica y cultural de la Nación colombiana ». Artículo 10 : « El castellano es el idioma oficial de Colombia. Las lenguas y dialectos de los grupos étnicos son también oficiales en sus territorios. La enseñanza que se *imparta en las comunidades con tradicionales lingüísticas propias será bilingüe* ».

<sup>12</sup> Le système éducatif colombien est composé de plusieurs centres décisionnels : Ministère de l'Éducation Nationale, Secrétariats d'Éducation (départementaux, de district et municipaux).

<sup>13</sup> Les cosmovisions représentent les manières de penser, de voir, de sentir le monde (philosophies indigènes). Chaque ethnie est détentrice de sa propre cosmovision.

<sup>14</sup> *Résultats de la Table ronde régionale de l'éducation indigène dans le Vaupés* [région colombienne], MEN, Sous-direction des populations, 2005.

<sup>15</sup> Ces associations privées sont, depuis les années 1970 et 1980, très actives.

<sup>16</sup> Artículo 59 : « El Gobierno Nacional a través del Ministerio de Educación Nacional y en concertación con los grupos étnicos prestará asesoría especializada en el desarrollo curricular, en la elaboración de textos y materiales educativos y en la ejecución de programas de investigación y *capacitación etnolingüística* ».